



## **DECLARATION DE LA CGT AU CT SPECIAL MUSEES SUR « CAP 2022 »**

Madame la Présidente du CT spécial musées,  
Mesdames et Messieurs les membres du CT spécial musées,

La CGT Musées et Domaines souhaite exprimer ici le profond mécontentement et la plus vive indignation des personnels face au projet de réforme des Musées proposé par la Ministre dans ce qui est intitulé « Contribution à l'Action Publique 2022 »

Vous proposez aujourd'hui à l'initiative de la Ministre de mettre en place des concertations relatives à ce projet.

Nous tenons à être clairs et francs dans nos intentions :

- Nous rejetons dans leur intégralité les propositions décrites dans le document de travail du 3 novembre dernier, intitulé « CAP 2022 » sur tout ce qui concerne les musées, et repris pour partie dans le discours de la ministre, c'est-à-dire précisément :

- abandon de transformation du statut ou du transfert sur collectivités ou autres EP des 17 Musées Services à Compétence Nationale et consolidation de la tutelle et de la gestion par le Service des Musées de France et l'Administration Centrale pour conserver et renforcer le réseau des musées. Maintien du Statut des SCN, abandon du projet de décentralisation de Magnin, abandon du projet de transfert du musée des plans et reliefs au Musée de l'armée, abandon du transfert de Port Royal des Champs au Musée et domaine de Versailles, abandon du transfert du musée Clémenceau au CMN.

- Pas de transferts de compétences, pas d'autonomisation, pas de concurrence entre les établissements, pas de gestion décentralisée des personnels sur les EP.

- Aucune suppression d'emploi : renforcement des effectifs avec le remplacement de chacun des postes vacants et recrutement massif dans toutes les filières touchées par le sous-effectif, notamment et particulièrement la filière de l'Accueil et de la surveillance et la filière administrative. Remplacement de tous les départs en retraite et réel plan de déprécarisation, notamment pour les personnels à temps incomplet ; donc création d'emplois de fonctionnaires titulaires en nombre suffisant pour le bon fonctionnement des services.

- Renforcement des missions de service public et des effectifs de la RMN-GP.

- Un renforcement de la tutelle de l'Administration Centrale en matière de politique muséale qui passe par la transformation du Service des Musées de France en Direction des Musées de France et le renforcement en moyens humain et financier de ses services.

- ré-internalisation de toutes les missions de service public au sein de tous les Musées et refus d'externaliser les services publics des musées quels qu'ils soient.

- Revalorisation des carrières, des salaires et du régime indemnitaire de tous les personnels des Musées.

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les membres du CT spécial Musées, les Musées ne sont ni une charge, ni un coût, mais ils constituent la richesse et le patrimoine de chacun et la richesse de tous, et à ce titre doivent être non seulement protégés mais renforcés dans leurs missions de diffusion, de valorisation des collections, de protection du patrimoine.

Or les diverses pistes proposées dans CAP 2022 vont toutes à l'encontre de ces principes. En livrant les collections inaccessibles et inaliénables au domaine privé, en affichant une logique comptable, la Ministre met à mal purement et simplement le fondement même de notre ministère, à savoir « de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France. »

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les membres du CT spécial Musées, voilà donc ce que sont les conditions *sine qua non* des personnels et de leurs représentants. Nous sommes là aujourd'hui pour avoir des informations claires sur vos intentions pour pouvoir tenir des Heures Mensuelles d'Information pour l'ensemble des personnels.

Par ailleurs, les personnels exigent d'être entendus de la Ministre.

Paris, le 18 janvier 2018